Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212901912-20260226-D_2026_8-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2026

Le vingt-six février deux mil vingt-six, à seize heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Claudie Fustec, Mélodie Gagneux, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Pascal Berthou à Bernadette Auffret, Dominique Grall à Thierry Riou, Céline Mahé à Colette Guilloux, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Absents :	Joël Pontoizeau		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	22
Date de convocation :	20/02/26	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2026-08	Classification : 8.8

Plan 500 000 arbres du Département : engagement
Vote à l'unanimité

En 2021, le Conseil départemental a lancé un plan visant à planter 500 000 arbres dans le Finistère en 10 ans. C'est une réponse efficace aux enjeux environnementaux actuels, comme la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.
Le Département plante des arbres dans les espaces naturels dont il est propriétaire, mais aussi accompagne financièrement et techniquement les collectivités, les associations et les agriculteurs.
Le Département finance les plantations des communes à hauteur de 80 % des frais engagés. Il aide également à la réalisation de ces plantations en proposant une aide technique pour s'assurer de la pertinence et de la réussite du projet.
La Commune de Plougonven souhaite suivre la voie ouverte par le Département, en plantant des arbres sur son territoire, et notamment autour de la Fontaine Christ, autour de l'église et de son enclos ainsi que sur tous les espaces où cela sera judicieux et possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de s'engager dans la durée dans le cadre du plan 500 000 arbres ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

